

Association Canine de l'Ariège Membre de la Fédération Canine Quercy Rouergue Pyrénées, affiliée à la SCC
EXPOSITION CANINE NATIONALE TOUTES RACES
 Avec attribution du C.A.C.S. de la SCC



ST GIRONS

Dimanche 14 Juin 2015



**Stade Roger Fonfrède,
 en bordure du Salat**



CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 29 MAI 2015 (date de réception)

6 Best in SHOW :
 Baby, Puppy, Jeune, Adulte,
 Vétéran, Champion

**BAR BUFFET INSTALLÉ
 DANS L'ENCEINTE
 DE L'EXPOSITION**

**CONCOURS
 JEUNES PRÉSENTATEURS**
 Jugé par Mme BODSON
 inscription le jour de l'exposition



**Séance de confirmation seule :
 Dimanche 14 juin de 8h15 à 9h15 (voir en page 4)**



**THÈME DE
 L'EXPO :
 ORANGE
 ET JAUNE**

**CAMPING
 D'AUDINAC**
 09200 ST GIRONS
 www.audinac.com
 accueil@audinac.com
 05 61 66 44 50

**OFFICE de TOURISME COMMUNAUTAIRE
 SAINT-GIRONS SAINT-LIZIER**
 Tél : 05 61 96 26 60
 otcouserans@wanadoo.fr
 http://www.tourisme-stgirons-stlizier.fr

Hôtel Horizon 117
 Avenue Charles de Gaulle - 09190 Lorp Sentaraille
 05 61 66 26 80 - horizon.117@wanadoo.fr
 www.horizon117.com

JURY PRESSENTI

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des juges suivant le nombre de chiens ou cas imprévisibles.

<p>1^{er} Groupe Kelpie australien, chien de berger catalan, Berger des Pyrénées..... M. Calendrin Berger de Beauce, Berger de Picardie, Berger blanc suisse..... Mme Couteau Spéciale Berger de la Serra des Aires, Chien de Berger de Majorque, Berger Australien, Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres M. Vizzari Autres races du groupe M. Schaffner</p> <p>2^e groupe Spéciale Fila Brasileiro, Dogue de Majorque, Dogue des canaries, Fila de St Miguel, Cimarron uruguayen, Mâtin espagnol, Chien de la serra da estrela Dogue de bordeaux, Bullmastiff, Mastiff, Cane Corso M. Vizzari Dogue Allemand Mme Bana Spéciale Chien de Castro Laboreiro, Matin de l'Alentejo, Spéciale Mâtin Napolitain, Dogue Argentin, Tosa, Leonberg, Mâtin des pyrénées, Montagne des Pyrénées, Montagne de l'Atlas M. Calendrin Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer, Terrier Noir russe, Shar Pei, Rottweiler Mme Bodson Spéciale Terre Neuve et Landseer, et Autres races du groupe Mme Lafay Race invitée - engagements gratuits : Mâtins Napolitains</p> <p>3^e groupe Cairn Terrier, Dandie Dinmont terrier, Terrier Ecossois, Skye Terrier, West Highland White Terrier, Bull terrier, Staffordshire Bull Terrier, Staffordshire Terrier Américain, Yorkshire Terrier Mme Marcillaud Autres races du groupe Mme Bodson</p> <p>4^e groupe Tous les Teckels..... M. Ramirez</p> <p>5^e groupe Malamute d'Alaska, Husky de Sibérie, Spitz, Volpino Italien, Chow Chow, Eurasier, Akita Américain, Basenji..... Mme Bana Autres races du Groupe M. Calendrin Races non jugées : Jindo coréen, Chiens nus du Mexique et du Pérou, Chien de Taiwan, Cursinu</p>	<p>6^e groupe Basset Hound Mme Bodson Chien de St-Hubert, Bleus de Gascogne, Gascon Saintongeois, Ariégeois, Bruno St-Hubert Français, Chien courant suisse, Chien courant Slovaque, Petit chien courant suisse, Basset des Alpes, Dalmatien M. Ramirez Autres races du groupe M. Fabre</p> <p>7^e groupe Spéciale Braque de l'Ariège (Femelles), Braque d'Auvergne..... M. Ramirez Spéciale Braque de l'Ariège (Mâles), Braque Italien, Epagneul Français, Griffon Korthals, Spinone Mme Cescon Braque Français type gasconne et type pyrénées M. Fabre Epagneul Breton M. Fournie Autres races du Groupe..... M. Witzmann</p> <p>8^e groupe Chien d'eau Américain M. Calendrin Retrievers et Autres races du Groupe M. Monscavoir Races non jugées : Chien d'Oysel Allemand, Kooikerhondje, Epagneul d'eau Irlandais</p> <p>9^e groupe Coton de Tulear, Chien Chinois à Crête, Chihuahua, Carlin, Terrier de Boston..... Mme. Lafay Spéciale Bouledogue Français..... Mme Rivière Autres races du groupe Mme Bodson Races non jugées : Epagneul nain continental, Petit chien Russe, Kromfohrländer</p> <p>10^e groupe Irish Wolfhound, Deerhound, Galgo, Greyhound, Petit lévrier italien, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, M. Calendrin Races non jugées : Lévrier afghan, Saluki, Barzoi, Whippet, Lévrier Polonais</p>
--	---

Engagements sur internet : www.cedia.fr
 Paiement sécurisé par carte bancaire
 L'A.C. de l'Ariège demande 1 € supplémentaire par transaction pour frais de traitement.

**Le jury pressenti ne permet pas de juger toutes les races.
 L'association Canine de l'Ariège présente ses excuses aux propriétaires concernés.**

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À ST GIRONS, LE 14 JUIN 2015

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de **8h00**. Les jugements commenceront à **9h00** précises.

LOGEMENT - Quelques cages seront mises à disposition des exposants. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16h30.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'intérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour l'admission dans une classe sont la date anniversaire le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants

CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'Association Canine de l'Ariège, par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 29 mai 2015. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements : des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^e des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et (la) Meilleur(e) C.I. Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

- | | |
|---|---------|
| Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres | 15 mois |
| Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois | 15 mois |
| Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland | 15 mois |
| Rhodesian Ridgeback | 15 mois |
| Retrievers | 15 mois |
| Épagneuls Pékinois et Japonais | 10 mois |
| Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski | 15 mois |

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'un personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

La présentation d'animaux ayant subi une otectomie après le 31/08/08 est interdite sauf si ces animaux sont présentés et appartiennent à des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie :
Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

• Si vous voulez vous engager à l'exposition du dimanche 14 Juin 2015 :

CLOTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 29 mai 2015 (date de réception)

(Confirmation autorisée et gratuite pour les chiens exposés)

- remplissez la grille d'engagement ci-dessous et le volet de calcul
 - envoyez la feuille à **CEDIA - exposition de St Giron - 31230 COUEILLES**, accompagnée de :
 - son règlement libellé à l'ordre de l'Association Canine de l'Ariège (chèque bancaire ou mandat - pour les étrangers, mandat cash uniquement). Les règlements libellés à l'ordre de Cédia seront retournés.
 - des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe travail ou champion
 - du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^e catégorie
- OU inscrivez vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé (recommandé)**

Les engagements par fax ou par mail seront refusés,
les engagements internet non payés ne seront pas pris en compte

• Si vous voulez vous engager à la Séance de Confirmation Seule le matin de 8h15 à 9h15:

- remplissez la grille d'engagement au verso OU inscrivez vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé
 - envoyez la feuille à **M. DEMARCO - Apt. 5 - 25 Avenue de Toulouse - 09210 LEZAT SUR LEZE**
- Téléphone : 0561687605 - Téléphone portable : 0641831030 - Email : demarco.willy@neuf.fr**
accompagnée de votre règlement par chèque ou mandat, libellé à l'ordre de l'A.C. Ariège
et d'une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour recevoir l'accusé de réception

N'envoyez ni en recommandé, ni par Chronopost. Courrier normal uniquement

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

		Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	32 €	
2 ^e chien	26 €	
3 ^e chien (avec carte accompagnateur supplémentaire)	18 €	
4 ^e chien	18 €	
Chacun des suivants	10 €	
Puppy, Baby	18 €	
Champion	20 €	
Vétéran	10 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	50 €	
Chien supplémentaire dans la meute	10 €	
Elevage ou Lot d'Elevage <i>inscription sur place le jour de l'exposition</i>	10 €	
Couple ou Paire <i>inscription sur place le jour de l'exposition</i>	10 €	
Remise 10% membre ACariège (n° carte : _____)		
Carte accompagnateur	4 €	
Total des engagements		

L'envoi d'espèces est rigoureusement interdit

Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé

GRILLE D'ENGAGEMENT POUR L'EXPOSITION DU 14 JUIN 2015

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Réservé à la Société

Identification (puce ou tatouage) : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Précisions indispensables pour les races suivantes

Variété	Taille	Couleurs	Poil (nature ou longueur)	Poids
Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italiens, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahua, Petit Chien Russe.	Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul nain Continental

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail : _____

CLASSES D'ENGAGEMENT (VOIR RÈGLEMENT et verso pour travail et champion)

Ouverte Intermédiaire Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne concourant pas Meute Confirmation avec exposition

Tout chien inscrit en Classe Champion ou Travail sans justificatif sera mis en Classe Ouverte ou jeune en fonction de son âge



ROYAL CANIN

POUR LES ENGAGEMENTS :

- En classe Champion, joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements
- En classe Travail, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

ASSOCIATION CANINE DE L'ARIEGE

BULLETIN <input type="checkbox"/> D'ADHESION <input type="checkbox"/> DE RENOUVELLEMENT 2015	<i>Réservé à la ACA</i>
--	-------------------------

MONTANT ADHESION INDIVIDUELLE (+ de 18 ans) 10 euros
 MONTANT MEMBRE BIENFAITEUR (+ de 18 ans) 30 euros
 MONTANT ADHESION COUPLE (*deux noms, une seule adresse*) 20 euros

Cochez la case correspondante

1/ Mlle Mme M. (entourer)
 Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :
 ETES-VOUS : Éleveur : oui non
 Délégué(e) d'un Club de race : oui
 non
 Race(s) :

Date et signature obligatoire de l'adhérent :

2/ Mlle Mme M. (entourer)
 Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :
 ETES-VOUS : Éleveur : oui non
 Délégué(e) d'un Club de race : oui
 non
 Race(s) :

Date et signature obligatoire de l'adhérent :

ADRESSE :
 Code postal : Ville : Pays :

 E-mail : Téléphones (*dont mobile*) :

**A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE
 DIMANCHE 14 JUN 2015 DE 8 h 15 à 9 h 15
 Clôture des Engagements : 6 Juin 2015**

à renvoyer, accompagné de votre règlement et d'une enveloppe timbrée à
M. WILLY DEMARCQ - Appt 5 - 25 Av. de Toulouse - 09210 LEZAT SUR LEZE

Race _____ Sexe _____
 Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage
 Nom du chien : _____
 Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____
 Adresse complète : _____
 Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

Tarif de l'engagement : 32 € à l'ordre de l'Association Canine de l'Ariège.
Les accusés de réception des engagements courrier comme des engagements internet
seront expédiés par l'Association Canine 8 jours avant la séance de confirmation